

Regards historiques sur la langue tsigane en France*

{ Emmanuel Filhol*

*

Enseignant-
chercheur
honoraire
Universités
de Bordeaux
et Bordeaux
Montaigne

Tout pourrait se résumer ainsi, ou presque, à propos du paradoxe central autour duquel s'articule dans la société française le statut culturel dévolu aux minorités tsiganes¹ : leur langue, le romani, constitue l'une des plus anciennes « langues de France » mais celle-ci n'est pas reconnue comme telle et souffre aujourd'hui, au contraire, à quelques exceptions près, d'une non-reconnaissance officielle. Pour des raisons d'ordre historique et idéologique, indissociables du traitement politique adopté envers le nomadisme, la langue tsigane (*romani čib*) a souvent été objet de suspicion, de mépris, et s'est vue réduite, puisque confinée avec ses locuteurs aux marges de l'espace social, à un silence.

* Version remaniée et augmentée du texte « Quels regards sur la langue romani en France, de la Renaissance à l'époque contemporaine ? », paru dans *Cités. Philosophie, Politique, Histoire*, n° 76, 2018/4, p. 159-170.

De l'inscription de la langue tsigane...

Rappelons que l'enracinement tsigane en France remonte au Moyen Âge. Entre le début du XV^e siècle, période de leur arrivée dans ce pays, et le XVIII^e siècle, les Tsiganes jouissent d'un assez bon accueil, entrecoupé certes de mesures coercitives (bannissement, galères et punitions corporelles infligées aux hommes, bagnes) ou de peines infamantes (cheveux rasés en signe de rejet physique aussi bien à l'encontre des hommes que des femmes et des enfants, afin de les exposer à l'hostilité des populations). Les protections émanant d'autorités laïques et religieuses dont les « Égyptiens » bénéficient, leurs pratiques chrétiennes en ce qui concerne les rituels du baptême et des funérailles, les titres et les patronymes français qu'ils s'attribuent, les récits des grandes découvertes, des voyages aux Indes orientales et occidentales, qui nourrissent une représentation exotique favorable aux Tsiganes, l'attrait que les divertissements donnés par les Bohémiens suscitent dans tous les groupes sociaux des villes, autant de traits qui ont pu valoriser les Tsiganes auprès des populations médiévales et de la Renaissance. Ajoutons à cela les bienfaits que leur prodiguent les nobles, à cause d'un ensemble d'affinités : amour des chevaux, conception de la liberté, vision du monde et art de vivre ; probablement aussi parce que la noblesse projette à travers eux la nostalgie d'un Orient mythique des croisades.

On comprend pourquoi, au regard de ce contexte, des érudits manifestent un intérêt pour la langue bohémienne. De même que, dans le premier quart du XVI^e siècle, un des témoignages artistiques les plus précieux sur les Tsiganes provient des magnifiques tapisseries de Tournai, tissées dans les ateliers d'Arnold Poissonnier, où les « Égyptiens » se montrent, vêtus de manteaux à rayures, au milieu des gens du pays, de seigneurs et de dames, ou de bourgeois aisés, curieux de visiter leurs camps, d'assister à leurs danses, d'écouter leur musique ou de se faire dire la bonne aventure², de même, vers la fin du siècle, paraît un document important relatif à leur idiome dû au savant français Joseph Scaliger (né à Agen en 1540, élevé à Bordeaux puis à Paris), humaniste, philologue, auteur d'un vocabulaire tsigane-latin de soixante et onze mots. Citons-en quelques-uns, tels qu'ils ont été transcrits par Vulcanius³ en 1597 : *bacro*, bélier ; *bal*, cheveu ; *bar*, pierre ; *brishindo*, pluie ; *dade*, père ; *daio*, mère ; *manron*, pain ; *mol*, vin ; *piava*, je bois ; *vast*, main ; *vouda*, porte ; *yago*, feu. Au début du XVIII^e siècle, Mathurin de La Croze, érudit converti au protestantisme, compose un petit dictionnaire latin-tsigane de cent onze mots, qu'il recueille lors d'un séjour en Prusse, à la prison de Spandau où se trouvent détenus plusieurs Tsiganes (*Cingani*)⁴. On y relève, entre autres, la conjugaison (incomplète) du verbe être au présent, une série de mots désignant des nombres, ou encore diverses expressions, par exemple : *Quomodo vales ? Sokercha ?* (Comment vas-tu ?).

Plus tard, à la faveur des débats suscités par la question indo-européenne dans l'Europe cosmopolite des Lumières, philologues et historiens se penchent sur le problème de l'origine des Tsiganes⁵. Un Hongrois, Stephan Valyi, fait la connaissance de trois étudiants indiens de Malabar. Il est étonné des similitudes entre leur langue et celle des Roms hongrois. En partant de ces premiers éléments de recherches linguistiques, l'Anglais Bryant et l'Allemand Rüdiger soutiendront la thèse de l'origine indienne des Tsiganes⁶. Peu d'années après, en 1783, Heinrich Grellmann divulgue cette thèse à un large public. La deuxième édition de son livre est traduite en France⁷. Contrairement au discours dépréciatif tenu par de nombreux dictionnaires qui refusent malgré ces explications de présenter la langue bohémienne comme une langue véritable et l'assimilent à un jargon⁸, les recherches scientifiques continuent d'être menées, spécialement en Allemagne⁹, et l'idiome romani attire tout autant l'attention de chercheurs français.

Chez les écrivains, qui témoignent d'un engouement et d'une vive curiosité à l'égard des Bohémiens, qu'il s'agisse de Théophile Gautier, de Baudelaire, ou du musicien Liszt, auteur (en français) des *Bohémiens et de leur musique en Hongrie*¹⁰, Prosper Mérimée, dont l'intérêt pour l'histoire et le gothique lui vaut d'être nommé inspecteur général des monuments historiques, se plaît à connaître les

FOCUS

Tsiganes. Il se documente sur les Bohémiens, non seulement en lisant les ouvrages de l'Anglais Borrow¹¹ et de Pott, mais surtout en allant rencontrer des familles tsiganes en Andalousie comme à Barcelone, dans la région parisienne comme à Perpignan et dans les Vosges. Le chapitre ajouté pour l'édition en volume de sa célèbre nouvelle, *Carmen*, publiée en 1845 dans la *Revue des Deux Mondes*, contient des remarques qui traitent de leur histoire et du vocabulaire de la langue bohémienne¹².

Parmi ses correspondants, qu'il sollicite au sujet de cette langue, figure le médiéviste Francisque Michel, à qui l'on doit un glossaire bohémien du Pays basque¹³, destiné à enrichir le lexique gitano établi par Cénac-Moncaut. Il convient de mentionner en outre les recherches du chartiste Paul Bataillard, étant donné l'apport de ses travaux, parus entre 1844 et 1890, sur l'histoire des Tsiganes¹⁴, avant que ne les poursuive, vers le milieu du siècle suivant, son collègue François de Vaux de Foletier, directeur des Archives départementales de la Charente-Maritime de 1919 à 1937, puis de la Seine et de Paris, un humaniste et chercheur considéré comme spécialiste éminent dans le champ de la tsiganologie¹⁵. L'étude que Bataillard consacre à la langue des Bohémiens (liée au problème de la datation des premières migrations tsiganes) offre une vue d'ensemble des arguments avancés, à la suite de Pott, par un autre grand indianiste, l'italien (de langue allemande) Ascoli, et le philologue autrichien Miklosich, pour la démonstration de la filiation du bohémien avec le sanskrit et les idiomes populaires du nord de l'Inde¹⁶.

A son effacement

Mais la langue est aussi une affaire politique, au sein de laquelle la science est conviée d'apporter son soutien. Or, c'est là, en ce domaine, dans l'articulation du politique et de la science linguistique, qu'opère un renversement d'attitude dont va pâtir la place accordée à la langue tsigane.

L'enquête sur les « patois » et les mœurs des gens de la campagne conçue par l'Abbé Grégoire pendant la Révolution recense une trentaine de dialectes parlés en France. Pas la moindre information n'est transmise concernant l'idiome bohémien¹⁷.

On aurait pu penser, avec le *Questionnaire* de 1807 de l'Académie celtique adressé aux préfets, visant non plus à « anéantir les patois » comme le voulait Grégoire¹⁸ mais à conserver la trace des monuments et pratiques socio-culturelles (coutumes, dialectes) caractéristiques du monde rural, que des renseignements touchant au romani pussent être indiqués. Il n'en est rien. La question 45, « *Y a-t-il, dans quelques pays, des peuplades absolument étrangères aux autres habitants, par leur coutume, leur langage, leurs mœurs ? Quels sont ces coutumes, ce langage et ces mœurs ? Quelle opinion en ont les habitants, que raconte-t-on sur leur origine ?* »¹⁹, n'a pas reçu de réponse qui aille dans ce sens²⁰.

Et si l'*Enquête* réalisée entre 1806 et 1812 par Coquebert de Montbret, sous l'égide de la même Académie celtique, permet de prendre en compte la richesse des parlers régionaux et d'obtenir la traduction, en une centaine de dialectes et patois, de la parabole de l'enfant prodigue²¹, elle reste muette quant à l'existence d'une quelconque version de la parabole traduite en tsigane. Contrairement à l'ouvrage en allemand de portée encyclopédique, le *Mitbridates*, édité par Adelung, puis par Vater à partir de 1806, qui proposait un répertoire de 500 langues du monde, en y incluant des versions du « Notre Père » de l'évangile selon Matthieu, où figure une version en tsigane²².

Les recherches que dirige de 1852 à 1857 Jean-Jacques Ampère, fils du mathématicien, sur les poésies populaires de la France, suite à l'arrêté portant organisation du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, pris par Hippolyte Fortoul, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, méconnaissent semblablement l'apport du romani. Il s'agissait pourtant, au regard du postulat énoncé par Ampère (« *Tout ce qui s'est produit sur notre territoire, tel qu'il est aujourd'hui constitué, nous appartient* »), de prendre en compte les poésies populaires qui s'expriment dans les langages parlés en France²³. Ces poésies populaires comprenant, entre autres, « *les chants qui se rapportent aux divers événements et aux diverses phases de l'existence, le mariage, le baptême, une première communion [...], une mort, un enterrement* »²⁴, chants dont les Manouches et les Gitans ne sont nullement dépourvus.

Non mentionnée par Littré dans ses articles traitant des dialectes de France au Moyen Âge²⁵, la langue bohémienne ne le sera pas davantage après 1870, au moment où les Républicains accèdent au pouvoir, « *dans les sciences du langage comme en politique* »²⁶. La monumentale *Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot l'ignore²⁷. On sait que ce linguiste de grand talent, l'une des figures républicaines par excellence de la grammaire historique, soucieux de préserver et d'étudier les dialectes, entreprit trois missions de collecte sonore sur le terrain avant la Première Guerre mondiale, la première dans les Ardennes franco-belges en juin 1912, la seconde dans le Berry en juin 1913, la dernière dans le Limousin en août de la même année.

Le programme de la conservation de corpus oraux est ensuite repris durant les années 1980, grâce aux enquêtes de chercheurs donnant lieu à des enregistrements (récits de vie, mémoire du vécu, techniques et savoir-faire, enquêtes linguistiques, entretiens divers, et, pour une moindre part, de chansons et pièces musicales traditionnelles) qui sont versés au département de l'Audiovisuel (issu de la Phonothèque nationale) de la Bibliothèque nationale de France²⁸. Il va de soi que les critères choisis pour ces enregistrements pouvaient parfaitement mettre en lumière l'expérience et la culture de locuteurs tsiganes français. Pourtant le dépôt que possède le Musée de la parole et du geste, 1400 phonogrammes sous forme de bandes magnétiques, ne renferme aucun

FOCUS

document sonore en parler *romanes*²⁹. La riche Phonothèque de l'ex-Musée national des Arts et Traditions populaires non plus, dont les collections sonores comportent elles aussi toute une série de matériaux qui auraient pu éclairer certains aspects spécifiques de l'identité culturelle des communautés tsiganes : aussi bien les documents ayant trait à la pratique musicale (exécution vocale et instrumentale) et à la littérature orale (où dominent poèmes, récits, contes³⁰), que les enregistrements parlés (en particulier, discours, discussions et recettes³¹), ou encore les témoignages concernant des techniques d'acquisition (cueillette, chasse, pêche³²) et des pratiques liées à la médecine populaire³³.

Autre entreprise scientifique d'envergure au service de la République, les atlas linguistiques de la France. Fondateur de la géographie linguistique, Jules Gilliéron, élève à l'École pratique des hautes études du renommé Gaston Paris, professeur de philologie romane, publie à partir de 1902, en collaboration avec Edmond Edmont, les livraisons de l'*Atlas linguistique de la France*, qui se succéderont jusqu'en 1923. Le mutisme sur la langue romani est tout aussi éloquent. Rien d'étonnant à cela, dans la mesure où la vision dont se réclame Gilliéron s'en tient par définition aux dialectes des populations rurales fixées en leurs terroirs, à l'exclusion des idiomes parlés par les populations non sédentaires. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si la métaphore agraire, tirée d'une citation de son maître G. Paris, sert d'exergue au premier volume : « *Cette moisson est à peine commencée sur notre sol, et déjà pour plus d'un coin on a laissé passer la saison favorable : les épis sont arrachés, ou au moins bien éclaircis. Que tous les travailleurs de bonne volonté se mettent à l'œuvre ; que chacun se fasse un devoir et un honneur d'apporter au grenier commun, bien drue et bien bottelée, la gerbe qu'a produite son petit champ* »³⁴. Sans doute le « champ » habité et cultivé par les familles tsiganes débordait-il parfois la campagne locale, ou le territoire régional, pour s'étendre au-delà des frontières de la France. Au même titre cependant que certains dialectes du pays. En outre, il est probable que Gilliéron et Edmont ignoraient que la mobilité tsigane pouvait alterner avec des périodes de sédentarité plus ou moins longues, au cours desquelles les familles étaient amenées, parmi d'autres métiers, à s'occuper de travaux agricoles, devenir bergers ou cultivateurs. Par ailleurs, si, comme le prétend un commentaire de l'*Atlas linguistique de la France*, « *le territoire aujourd'hui compris dans les limites de la France se caractérise à la fois par l'extrême diversité de ses pratiques linguistiques, et par un effort d'une durée et d'une intensité exceptionnelles de construction d'un idiome commun nommé "le français"* »³⁵, le romani devrait légitimement en faire partie, pour la double raison que son usage *romanes* appartient à cette diversité et n'est pratiqué que par des locuteurs bilingues, dont la deuxième langue s'avère être majoritairement le français³⁶.

Même non-dit dans la vaste collection de l'« Atlas linguistique et ethnographique de la France » par région qu'édite à partir du milieu des années 1950 le Centre national de la recherche scientifique. Celui de la Gascogne³⁷ tait

son existence, alors qu'en cette région la langue tsigane y est parlée depuis fort longtemps. Ainsi, en 1483, le trésorier de la ville de Bayonne remit trois écus d'or au comte des « bohémis » ; c'était à la fois une pieuse aumône « *en bonneur et révérence du mérite de la sainte passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la bienheureuse Vierge Marie* » et une aide pour défrayer les nomades de leurs dépenses durant leur séjour en ce lieu et pour leur faciliter la suite de leur voyage³⁸.

Ce qui vaut pour l'Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne se vérifie également au niveau des orientations politiques de la région. Dans son rapport *Langues et cultures d'Aquitaine*, le conseil économique et social régional d'Aquitaine précise que la priorité a été accordée, en matière d'investissements financiers et culturels, « *aux langues historiques de l'Aquitaine* »³⁹. Manifestement, le romani ne peut s'en réclamer, comme « *la langue d'Oc, le basque et le poitevin-saintongeais* ». La langue tsigane ne trouve pas non plus d'écho au sein de la politique linguistique de la Bretagne, là où la présence de ses locuteurs est certifiée voilà des siècles par maints documents. En témoigne le rapport du 27 décembre 2004 qu'adopte le conseil régional de Bretagne, « *Une politique linguistique pour la Bretagne* », qui « *reconnaît officiellement, aux côtés de la langue française, l'existence du breton et du gallo comme langues de Bretagne et se fixe pour objectif d'en assurer le maintien, la transmission et le développement* », mais pas le romani⁴⁰. Cet idiome manouche que devait parler les troupes bohémiennes invitées à plusieurs reprises par la marquise de Sévigné en son château des Rochers, près de Vitré. L'été 1671, elle accueillit l'une d'elles qui donnait des spectacles de danse. Dans la troupe, il y avait une jeune fille qui dansait à ravir⁴¹. Madame de Sévigné écrivit alors à sa fille pour que celle-ci intervint auprès du duc de Vivonne, général des galères, en faveur d'un capitaine bohème, « *afin qu'il lui relâche un peu les fers* », et ajouta : « *Je ne puis refuser cette prière au ton de la petite fille, et au menuet le mieux dansé que j'aie vu depuis ceux de Mademoiselle de Sévigné : c'est votre même air ; elle est de votre taille ; elle a de belles dents et de beaux yeux* »⁴². Selon Roger Duchêne, « *la légende veut que la prière de Mme de Sévigné ait été exaucée et qu'en souvenir Mme de Grignan ait été peinte en Bobémienne ; ce serait l'original du tableau placé à Grignan dans la chambre dite, pour cette raison, chambre de la Bobémienne* »⁴³.

L'État enfin ne dit rien sur les langues tsiganes parlées en France. Quelques années après la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*⁴⁴, fondée sur la « *reconnaissance des langues régionales ou minoritaires en tant qu'expression de la richesse culturelle* » et la « *nécessité d'une action résolue de promotion des langues régionales ou minoritaires, afin de les sauvegarder* » (article 7), résolutions que le Conseil constitutionnel considérera comme incompatibles avec plusieurs principes relevant de la Constitution, le gouvernement demande à deux élus d'examiner la situation de ces langues en France. Le rapport *Langues et cultures régionales : rapport d'étape*, rédigé pour le Premier ministre le 2 février 1998 par Nicole Péry⁴⁵, députée des Pyrénées-Atlantiques, ne mentionne pas une fois le romani, malgré

FOCUS

la recommandation finale qui appelle à « *instituer plus de solidarité, de tolérance et d'ouverture d'esprit, améliorer la compréhension entre les représentants des différentes langues et des différentes cultures* ». Celui de Bernard Poignant, maire de Quimper, adressé le 1^{er} juillet de la même année à Lionel Jospin, n'y prête aucune attention. La langue tsigane, indissociable de la transnationalité de fait des communautés roms d'Europe, est purement et simplement inconnue. Alors qu'on aurait dû s'attendre à ce qu'elle fût nommée dans le passage suivant : « *Certaines, comme le basque, le catalan, l'alsacien [...] sont des "langues transfrontalières". Elles sont largement soutenues par les régions et pays voisins [...]. Régionales en France, elles permettent à des habitants de pays différents de se comprendre. Dans ce cas, il est aujourd'hui évident que l'Union européenne alimente la volonté de perpétuer la connaissance de la langue si elle favorise échanges et relations en deçà et au-delà de la frontière* »⁴⁶. Quant au document du constitutionnaliste Guy Carcassonne⁴⁷, il néglige pareillement l'existence du romani.

Une seule contribution fait exception, il faut le souligner, le rapport du linguiste Bernard Cerquiglini, *Les Langues de la France*, remis en avril 1999 au ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie et à la ministre de la Culture et de la Communication, qui n'omet pas de citer, comme langue des Tsiganes, représentée en France, « *les dialectes sinti, vlax et caló* ». Le rapport se prolongeant d'ailleurs par la publication d'un livre, où l'un des chapitres est consacré à la langue romani⁴⁸.

Notons pour finir que, dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'unique établissement qui dispense une initiation au romani est l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), d'abord à partir de 1968 sous forme de conférences confiées à Georges Calvet, ensuite à travers la collaboration de Juliette Maximoff-Williams et Pauline Sabas, tandis que depuis 1997 cet enseignement s'est développé sous l'impulsion de Marcel Courthiade et Jeta Duka.

Une vision tout autre : la revue *Études tsiganes*

Née de la « Commission interministérielle d'études des problèmes posés par la présence en France de populations d'origine nomade », mise en place en 1948, sous la présidence du conseiller d'État Pierre Joint-Lambert, l'association des Études tsiganes est fondée à Paris l'année suivante. Elle a pour objectif d'étudier les mesures d'ordre juridique, social, sanitaire et éducatif, destinées à susciter et à soutenir les actions sociales pour les gens du voyage et les personnes d'origine nomade.

En avril 1955, estimant que le moyen d'aider les populations tsiganes était de les faire connaître au public par l'intermédiaire d'un bulletin d'information spécialisé, l'association publie le premier numéro des *Études tsiganes*, qui a pour sous-titre *Bulletin de l'association des Études tsiganes*, revue d'abord hébergée au

1^{re} Année

N° 1

15 Avril 1955

ETUDES TSIGANES

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ÉTUDES TSIGANES

5, rue Las-Cases, PARIS VII^e

SOMMAIRE

Présentation	2
Principaux groupes tsiganes en France, par Matéo Maximoff	3
Exigences du Service social ; difficultés rencontrées, par Mlle Tournier	6
Observations sur la langue tsigane, par Pierre Meile	11
Compte rendu de la Journée d'études du 12 mars	15
La question tsigane en Tchécoslovaquie	18
Bibliographie, par François Lang	19

Dans les prochains numéros :

- Migrations tsiganes dans la Meuse.
- Personnes et groupements se dévouant aux Tsiganes.
- Problèmes du stationnement à Marseille.
- Forains et Tsiganes.
- Bibliographie tsigane, etc.

(Voir les conditions d'adhésion et d'abonnement en dernière page)

premier numéro de la revue *Études tsiganes*

Musée de l'Homme, puis au Musée des Arts et Traditions populaires, avant d'émigrer rue Las Cases, dans le VII^e puis dans le XIX^e arrondissement. Son comité d'administration est composé d'un haut fonctionnaire, d'intellectuels et religieux, de responsables de l'action sociale : Pierre Joint-Lambert, le père jésuite Jean Fleury, Mlle Tournier, André Barthélémy⁴⁹, André Holleaux, François de Vaux de Foletier, Pierre Meile, linguiste, spécialiste du sanskrit et des langues indo-aryennes, professeur à l'École nationale des langues orientales.

FOCUS

Tous sont des Gadjé (des non-Tsiganes), à l'exception de l'écrivain rom français Matéo Maximoff.

La revue s'adresse à trois publics : celui des différentes sciences sociales (histoire, linguistique, sociologie, ethnologie, etc.)⁵⁰ ; le public qui par son activité se trouve associé au « monde tsigane » (travailleurs sociaux, enseignants, responsables administratifs, militants du monde associatif...) ; enfin, ce qu'on appelle « le grand public », ou plutôt les personnes qui montrent de la sympathie à l'égard de ces minorités (en s'intéressant par exemple à la musique, à la littérature, à toute une imagerie liée aux Tsiganes). C'est ce qui a permis à la revue de durer si longtemps, puisque sa parution est toujours assurée : le partage entre trois approches, qui s'éclairent et se critiquent mutuellement, la préservant de tout discours monolithique ou hégémonique⁵¹.

Dès sa première livraison, la revue *Études tsiganes* envisage un projet d'étude autour de la langue tsigane. Dans l'article qu'il rédige sur cette question, Pierre Meile rappelle que le tsigane compte parmi les langues néo-indiennes (hindi, gouzrati, marathe, cachemiri, etc.) du Nord-Ouest de l'Inde, qui se rattachent à une langue ancienne prestigieuse, le sanskrit. Il souligne que les Tsiganes tout au long de leurs migrations ont emprunté beaucoup à la langue des peuples chez lesquels ils passaient. De sorte qu'il s'est créé à peu près autant de dialectes tsiganes que de pays européens : tsigane du Pays de Galles, d'Espagne, de France, d'Allemagne, de Russie, etc. Les langues européennes, à leur tour, ont emprunté au tsigane : ainsi, surin, « couteau », se dit en tsigane *churi*, rupin, « beau, riche », provient du tsigane *rupo*, « beau » (sanskrit, *rûpa*, « forme, beauté »). Étant donné que le tsigane de France, insuffisamment connu, lui paraît s'altérer rapidement et être menacé de disparition, Pierre Meile préconise de constituer dans l'association une section de linguistique tsigane, qui s'efforcera de rassembler des textes, soit disséminés dans des publications peu étudiées comme dans des documents manuscrits, soit recueillis de la bouche de ceux des Tsiganes qui se souviennent encore de leur folklore. Selon le linguiste, ces différents parlers, en outre, « ont chacun leurs qualités artistiques et ont servi d'instruments à de beaux poèmes chantés qu'il importe de ne pas laisser périr »⁵².

Les numéros qui sont publiés par les rédacteurs de la revue au cours de plusieurs décennies, jusqu'en 1992, explorent les diverses facettes du romani, tel qu'il se pratique oralement, et fait l'objet, chez certains, d'une transcription écrite, dans les communautés tsiganes en France et à travers les autres pays d'Europe. Trois décennies durant lesquelles les *Études tsiganes* devaient éditer une cinquantaine d'articles linguistiques soit près de deux par an, allant d'abrégés grammaticaux ou de notes de grammaire à des travaux d'onomastique, de lexicographie ou de philologie, en passant par les apports du *romanes* à divers parlers, dont l'argot ; ceci sans oublier les nombreuses notes linguistiques accompagnant la publication de textes divers en tsigane, contes, chants, poèmes, etc.

Parmi ces productions, la revue porte à la connaissance de ses lecteurs un mémoire inédit daté de 1780 du tsignologue finnois Kristfrid Ganander qui réunit sur la langue des Tsiganes de Finlande plus de 150 mots et plus de 50 formules brèves ; elle mentionne le travail du chercheur roumain P. Ariste sur le romani des Pays baltes, qui distingue des emprunts peu nombreux et récents à l'estonien, et ceux au letton, beaucoup plus importants ; ou encore la nouvelle grammaire, le nouveau mensuel de langue tsignane, ainsi qu'un dictionnaire contenant plus de 2 000 mots établis par le docteur Jiri Lipa, de l'Institut de la langue tchèque de l'Académie des Sciences tchécoslovaques. Dans un des numéros, une courte présentation est donnée de l'étude sur la grammaire tsignane publiée à Budapest en 1888 par l'archiduc Joseph de Habsbourg, *Cigány nyelotan*, tandis qu'un article consacré aux chants tsignanes en Hongrie du grand musicologue hongrois André Hajdu, qui défend la thèse du caractère autonome de la musique tsignane hongroise, indépendante de la musique nationale, analyse certains chants, comme *Sapeskei dili* (« La chanson du serpent »), et *Porvitazo hai voiniko* (« Porvitazo, hardi cavalier »), lesquels sont suivis d'une traduction en français. Mentionnons aussi, par exemple, le conte tsignane *E pasledno vudar* (« La dernière porte »), écrit par l'un de ses collaborateurs Matéo Maximoff dans la langue des Roms kalderash, dont voici le premier paragraphe : *Si uni bers dikin, žiavas t'arakav yek anda amaré vortako kaï mulo. Samas but anda leské vortatcha andé leské bers te dasles e pasledno pativ. Sas amengé mila ké nas inké desu-oxto bersengo aï lesko dat vivo mulias yek bers maï angal* (« Il y a quelques années de cela, j'allais veiller un de nos camarades qui était mort. Nous étions plusieurs amis de son âge à lui rendre ce dernier hommage. Cela nous faisait pitié, car il n'avait que dix-huit ans et son père était décédé également un an avant »). Au début de l'année 1960, la commission de linguistique de l'association publie le conte *O Rom aj o Sarkany* (« Le Rom et le Dragon »), connu grâce à un Tsignane hongrois nommé Miklos appartenant au groupe lovari ; celui-ci avait quitté son pays en 1956 et était venu travailler en Lorraine, où il se maria avec une Française sédentaire, qui se mit à apprendre la langue tsignane, alors que Miklos apprit le français. Les contributions du père Joseph Valet au sein de la revue méritent d'être évoquées : en particulier, les chansons recueillies auprès de Voyageurs tsignanes, qu'il a traduites et commentées, *Aven mur tchave* (« Venez mes enfants »), chantée par une Tsignane de soixante-dix ans, Lisa Gargovitch, ainsi que deux autres chants, *Blumeli*, *Blumela*, et *Tarni čaj* (« Jeune fille »), comme le récit des impressions de trois Manouches d'Auvergne revenus bredouilles de leur recherche d'un travail, retranscrit en langue tsignane : *Mē am trin nebudi, jam te rodás šáfrega acás keek. Ijo « Jean-Jean » bištar beršengro, « Niglo » bišjek un o « Ratatam » bišberšengročače morš, lédige čav...* (« Nous sommes trois cousins, nous sommes allés chercher du travail, nous n'en avons pas trouvé. Il y a Jean-Jean vingt-cinq ans, Niglo vingt-et-un ans et Ratatam vingt ans, de vrais hommes, pas mariés... »).

FOCUS

Par la suite, à partir de 1993, lorsque la nouvelle série des *Études tsiganes*, dirigée par l'anthropologue Alain Reyniers, opte pour une publication thématique, deux riches numéros sont centrés sur la langue tsigane. L'un, coordonné et rédigé en partie par Patrick Williams, qui traite de la diversité des pratiques du *romanes* en France, un dossier dans lequel s'insèrent (entre autres) une étude de Marie Trepas relative au *romeno lap* (le « nom manouche »), précédée d'un texte de Jean-Luc Poueyto sur la manière dont les Manouches de la région paloise parlent le français⁵³ ; le second, dirigé par Marcel Courthiade, formulant de nouvelles réflexions à propos de la structure dialectale de la langue romani et de sa standardisation⁵⁴. Il conviendrait d'y associer un numéro d'hommages, dédié en particulier au linguiste Georges Calvet (1936-2012), auteur d'une thèse de doctorat en linguistique générale, intitulée *Description d'un dialecte tsigane du Banat*, qui fut le fondateur, on l'a dit, de l'enseignement de la langue tsigane à l'École nationale des langues et civilisations orientales, et consacra une partie importante de sa vie à l'étude des dialectes tsiganes en soulignant autant leurs singularités que leur profonde unité grammaticale⁵⁵.

Même s'il existe depuis peu des associations dues à l'initiative séparée de Roms⁵⁶, d'un côté, de Manouches et Voyageurs, de l'autre, comme La Voix des Roms, qui a vu le jour à Paris en 2005, et l'Union Française des Associations Tsiganes, créée en 2008, à Montauban, dont le but est de défendre les droits des minorités tsiganes en informant les élus et les acteurs sociaux des différents problèmes qu'elles rencontrent, la plupart des Tsiganes en France ne cherchent pas à faire connaître et reconnaître leurs dialectes (et leur culture). Car l'essentiel pour eux, lorsqu'ils parlent *romanes*, réside dans l'affirmation de la différence tsigane tout entière tournée vers l'intérieur : au sein d'une communauté, entre les communautés⁵⁷. Il est juste toutefois de penser que le défaut majeur de connaissance au plan de la politique nationale envers la langue des Tsiganes doit être principalement rapproché de l'absence d'intérêt pour leur histoire et du rejet de ces minorités, surtout lorsque celles-ci coupables de nomadisme se trouvèrent confrontées à un traitement répressif, comme en témoignent les dispositifs de contrôle puis d'enfermement imposés à partir de la fin du XIX^e siècle. L'ignorance au sujet de l'imposition du carnet anthropométrique (assimilant les Tsiganes à une population criminogène) institutionnalisé par la loi du 16 juillet 1912 sur la circulation des « nomades », une loi particulièrement disciplinaire et vexatoire⁵⁸, qui allait durer près de soixante ans, suivie de l'internement des « Romanichels alsaciens-lorrains » dans les camps français pendant la Première Guerre mondiale, épisode longtemps oublié, en fournit une preuve tangible. Le 16 avril 1927, un décret

créa une commission spéciale, présidée par Combarieu, président de chambre honoraire à la Cour des comptes, pour répartir un crédit de trois millions de francs en vue d'indemniser les Alsaciens et les Lorrains civils, internés en France durant la guerre, par ordre des autorités françaises. Les Manouches d'Alsace-Lorraine, faute d'avoir été informés, ne reçurent rien du tout⁵⁹. Vingt et un ans plus tard, sur ordre de l'occupant allemand, avec la complicité du régime de Vichy, tous les « nomades » français voyageant en France furent internés. Les traces de cet événement dramatique n'ont pas, ou si peu (et tardivement), été conservées, si l'on en juge d'après la mémoire des communes réquisitionnées à l'époque pour les camps, la quasi-indifférence de l'État, et le silence des manuels scolaires⁶⁰.

On ne sera donc guère surpris de constater que les deux tomes de l'*Atlas linguistique et ethnographique de l'Alsace*⁶¹, dont certains « points d'enquêtes » touchent à des localités (Aspach, Bisel, Haguenau, Walbach...) d'où provenaient, implantées depuis plusieurs générations, les familles tsiganes Reinhardt, Friemann, Kreitzer, Hoerter, Herter, Loeffleur..., qui furent successivement internées entre 1915 et 1919 au « dépôt surveillé » de Crest (Drôme) et dans les camps d'Angoulême et de Saliers sous l'Occupation et Vichy, n'évoquent jamais l'existence du dialecte sinto-manouche d'Alsace comme élément du patrimoine linguistique. Les langues de « ces gens-là » à l'évidence ne comptent pas.

Rien d'étonnant alors si la langue romani est absente dans *L'Atlas sonore* réalisé et mis en ligne en juin 2017 par trois chercheurs du Limsi (Laboratoire d'informatique pour la Mécanique et les sciences de l'ingénieur⁶² : on ne trouvera pas la fable d'Ésope, *La bise et le soleil*, parmi les 126 versions de cette même fable que propose l'Atlas sonore des langues régionales de France.

Une dernière remarque, en écho au texte déjà cité du père Barthélémy, *La langue tsigane a-t-elle un avenir ?*. Dans son ouvrage *Halte à la mort des langues*, le linguiste Claude Hagège soulignait « qu'en moyenne, aujourd'hui, parmi les 5 000 langues vivantes, il meurt en moyenne 25 langues chaque année ». Réfléchissant sur les diverses façons qu'a une langue de disparaître, Hagège montre que l'absence d'enfants au sein des locuteurs d'une langue constitue un signe annonciateur de sa mort ; en outre, oeuvrerait dans ce sens ce qu'il appelle « le bilinguisme d'inégalité », c'est-à-dire la pression exercée d'une manière redoutable par l'une des deux langues sur l'autre : « Les détenteurs les plus âgés de la langue communautaire, écrit-il, qui n'est plus en état de résister à la concurrence d'un autre idiome, la transmettent d'une manière imparfaite à leurs enfants, qui la transmettent eux-mêmes plus imparfaitement encore, ou ne la transmettent plus, à la génération suivante »⁶³. Qu'en est-il, à cet égard, pour ce qui touche aux usages parlés du romanès en France, de la situation de la langue manouche ? Combien de locuteurs-enfants la parlent-ils ? Faut-il aujourd'hui la considérer ou pas en voie d'extinction ?

FOCUS

Jean-Luc Poueyto a bien voulu me communiquer quelques réflexions sur ce sujet : « *Concernant les usages du manouche, ils varient beaucoup selon les familles. J'ai ainsi pu observer que la plupart des Sinté piémontais que j'ai rencontrés ne parlaient pas manouche, alors que les Manouches que je fréquente, qu'on pourrait apparenter aux Manouches alsaciens (leurs "anciens" venaient du Nord-Est de la France), sont totalement bilingues. Ils s'expriment presque tous en Manouche (si ce n'est certains "Marseillais" qui le comprennent mais ne le parlent pas) tout en parlant également le français, à leur manière (j'avais écrit un article sur ce dernier point, dans Études tsiganes, numéro 16, intitulé Le parlement manouche). Ils utilisent le manouche dans le registre de l'intimité, de la nuance, de "l'entre-soi", et donc dans leur adresse à leurs enfants dès la naissance de ceux-ci. Mais le français peut également être utilisé entre eux, souvent pour des aspects plus factuels. On peut aussi assister à une discussion en manouche qui, d'un coup, passe en français au milieu d'une phrase, langue qui va alors offrir d'autres possibilités aux locuteurs pour être plus précis lors de leurs échanges [...]* ». Et Jean-Luc Poueyto, un peu plus loin, conclut : « *C'est pourquoi, à propos de la langue manouche et comme pour bien d'autres points qui les concernent, toute tendance à la catégorisation générale tend à vite s'épuiser dans le constat d'infinies singularités* »⁶⁴.

Notes

1. « Tsiganes » est le terme générique que nous employons pour désigner ici l'ensemble des groupes principaux vivant en France, dont la population est estimée de nos jours à près de 350 000 personnes, les Roms, Manouches, Yénishes, Sinti, Gitans et Voyageurs, des noms respectifs que les membres de ces communautés se donnent eux-mêmes.
2. Voir *Histoires tsiganes. Hommage à François de Vaux de Foletier (1893-1988)*, sous la direction de Filhol E., colloque européen de La Rochelle, 17-18 octobre 2003, *Études Tsiganes*, nouvelle série, n° 18/19, 2004, reproductions couleurs réunies dans le cahier paginé de 1 à 15.
3. Vulcanius B., *De Literis et lingua Getarum, sive Gothorum...*, Leyde, 1597, pp. 100-105.
4. Jordan Ch.-É., *Histoire de la vie et des ouvrages de M. La Croze, avec des remarques de cet auteur sur divers sujets*, Amsterdam, F. Changuion, 1741, 2^e partie, p. 310-312.
5. Cf. Asséo H., « Le principe de circulation et l'échec de la mythologie transeuropéenne », *Revue de Synthèse*, t. 123, *Circulation et cosmopolitisme en Europe*, 2002, p. 86-110.
6. Bryant J., « Collections on the Zingara or Gypsey Language », *Archaeologia* Stuck, 1782-1793, Leipzig-Halle, I, 1782, p. 37-84.
7. Grellmann H., *Historischer Versuch über die Zigeuner...*, trad. franç. *Histoire des bohémiens, ou tableau des mœurs, usages et coutumes de ce peuple nomade, suivie de recherches historiques sur leur origine, leur langage et leur première apparition en Europe*, 2^e éd., Paris, Joseph Chaumerot, 1810.
8. L'article de Briasson déclare tout net : « ils se forgèrent un jargon déguisé de l'allemand,

avec bon nombre de mots hébreux » (in Ménage G., *Dictionnaire Étymologique de la Langue Française*, Paris, chez Briasson, 1750, t. 1, p. 208). De son côté, le *Dictionnaire d'Anthropologie* affirme que ces nomades parlent « un jargon secret » (Migne, *Dictionnaire d'Anthropologie...*, t. 42 de la *Nouvelle Encyclopédie Théologique*, Paris, Montrouge, 1853, col. 524). On songe, par ailleurs, au discrédit exprimé à l'encontre du romani en Angleterre qu'évoque l'écrivain et voyageur George Borrow, passionné par les cultures tsiganes, dans le dialogue entre un magistrat de la ville et une vieille femme gypsy : « Voulez-vous savoir ce que c'est, ma bonne dame ? », me dit-il. « Je vous en prie, monsieur : on nous pose souvent la question ». « Eh bien, ce n'est pas une langue du tout, c'est un charabia inventé de toutes pièces » (Borrow G., *Lavengro* [1851], Traduit de l'anglais par Fayot A., Paris, José Corti, 1996, p. 140). Sur l'image des Bohémiens dans les dictionnaires français, Filhol E., « Le mot *Bobémiens(s)* dans les dictionnaires français (XVII^e-XIX^e siècle). À propos des formes de l'énoncé », *Lexicographica, Revue Internationale de Lexicographie*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, volume 14, 1998, p. 177-204 ; *ibid.*, « La Bohémienne dans les dictionnaires français (XVIII^e-XIX^e siècle) : discours, histoire et pratiques socioculturelles », in Auraix-Jonchière P. et Loubinoux G. (dir.), *La Bohémienne, figure poétique de l'errance aux XVIII^e et XIX^e siècles*, colloque international du Centre de Recherches Révolutionnaires et Romantiques, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2006, p. 21-43.

9. Pott A. F., *Die Zigeuner in Europa und Asien. Ethnographisch-linguistische Untersuchung...*, Halle, 1844-1845, 2 vol. Bien que Wilhem Humboldt (1767-1835), hommes de lettres, traducteur, linguiste et philosophe, n'ait pas écrit d'études sur la langue tsigane romani, il possédait un dictionnaire allemand-romani, celui de Ferdinand Bischoff, *Deutsch-Zigeunerisches Wörterbuch* (Liménau : Volgt), édité en 1827. Dans ses manuscrits, on a conservé trois lettres rédigées en tsigane qui ont été adressées à Humboldt.

10. Liszt F., *Des Bobémiens et de leur musique en Hongrie* (1859), Paris, Marval, 1999.

11. Borrow G., en particulier, *The Zinçali, or an account of the gypsies of Spain* (1841), London, J. Murray, 1923-1930, 2 vol..

12. Mérimée P., *Carmen* (1845), Édition d'Adrien Goetz, Paris, Gallimard, « Folio classique ». 2000, p. 112-120.

13. Michel F., *Le Pays basque. Sa population, sa langue, ses mœurs, sa littérature et sa musique*, Paris, Firmin Didot Frères, 1857, p. 144-146.

14. Bataillard B., *De l'apparition et de la dispersion des Bobémiens en Europe*, Paris, Firmin Didot Frères, 1844.

15. Le premier livre de Vaux de Foletier F. se rapportant aux Tsiganes s'intitule *Les Tsiganes dans L'Ancienne France*, Paris, Société d'Édition Géographique et Touristique, 1961. Signalons par la même occasion les travaux de Valet J. sur la langue (et la culture) des Manouches : *Vocabulaire des Manouches d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, chez l'auteur, 1971 ; *Grammaire du manouche tel qu'on le parle en Auvergne*, Clermont-Ferrand, chez l'auteur, 1984.

FOCUS

16. Le contenu de l'exposé, présenté lors de la séance du 19 février 1874 de la Société d'Anthropologie de Paris (« Sur la langue des Bohémiens », *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, Tome Neuvième, 11e Série, 1875, p. 128-138), prolonge des réflexions formulées par Bataillard deux ans auparavant dans ses *Derniers Travaux relatifs aux Bobémiens dans l'Europe orientale*, Paris, Franck, 1872.
17. Voir *Lettres à Grégoire sur les patois de France, 1790-1794*, publiées par A. Gazier, 1880 (réimpr. Genève, Statkine, 1969). Sur l'enquête de Grégoire, Certeau M. de, Julia D., Revel J., *Une politique de la langue*, Paris, Gallimard, 1975.
18. Ce à quoi répondit un correspondant de Provence : « Pour détruire le patois, il faudrait détruire le soleil, la fraîcheur des nuits, le genre d'aliments, la qualité des eaux, l'homme tout entier » (cité par Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française*, tome IX, *La Révolution et l'Empire*, Paris, A. Colin, 1927, p. 204).
19. Certeau M. de, *op. cit.*, p. 296.
20. *Mémoires de l'Académie celtique*, Société nationale des antiquaires de France, Académie celtique, Paris, Dentu, 1807-1812, 6 t. L'ouvrage de Belmont N. (*Aux sources de l'ethnologie française : l'Académie celtique*, édition et préface, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1995) n'en parle pas.
21. Cf. Coquebert de Montbret, *Mélanges sur les langues, dialectes et patois...*, Bureau de l'Almanach du Commerce, Paris, chez Delaunay, 1831.
22. « Dade, gula del adich Amengi, / Zao teng hogodeleden tavel ogodeled hogoledhem ; [...] / ale va kos-Piho » (*Mithridates oder allgemeine Sprachenkunde mit dem Vater Unser als Sprachprobe in bey nahe fünfhundert Sprachen und Mundarten*, von Johann Christoph Adelung, Berlin, Erster Theil, 1806, p. 250).
23. Ampère J.-J., *Instructions du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* (1853), édition et introduction par Jacques Cheyronnaud, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1997, p. 87 ; voir également pour le recueil de ces poésies populaires les numéros du *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, 1852-1857, Paris, Imprimerie Impériale.
24. Ampère J.-J., *op. cit.*, p. 132.
25. Littré É., *Histoire de la langue française. Études sur les origines, l'étymologie, les dialectes, la versification et les lettres au Moyen Âge* (1863), Paris, Encyclopaedia Britannica, 1981, t. 2.
26. Cerquiglini B., *Une langue orpheline*, Paris, Éditions de Minuit, 2007, p. 127.
27. Brunot F., *Histoire de la langue française des origines à 1900* ; (à partir du tome XII) *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, 13 tomes en 20 vol., Paris, A. Colin, 1905-1953.
28. Cordereix P., « Les fonds sonores du département de l'Audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France », *Le Temps des médias*, 2/20005, n° 5, p. 253-264.

29. *Romanes* est un adverbe : les Tsiganes disent qu'ils parlent à la manière de leurs frères - *romanes*.
30. Car le conte représente un mode d'expression privilégié de l'imaginaire collectif chez les Manouches : voir Valet J., *Contes Manouches*, Clermont-Ferrand, chez l'auteur, 1988.
31. Pour ce qui touche aux recettes de cuisine manouche et gitane, Poueyto J.-L., Sorbé D., Latcho R., *La cuisine tsigane*, Serres-Castets, Éd. de Faucompret, 1994.
32. Les Tsiganes ont pratiqué avec habileté la chasse et la pêche dès leur arrivée en France, à la fin du Moyen Âge : Vaux de Foletier F., *Le Monde des Tsiganes*, Paris, Berger-Levrault, 1983, p. 139-140.
33. L'art de guérir, exercé par les Bohémiennes, est attesté depuis longtemps ; dans une tragi-comédie du XVII^e siècle, une vieille Égyptienne, moyennant finances, soigne un blessé (non tsigane) : Hardy A., *La Belle Égyptienne* (1626), texte établi, annoté et présenté par Caravaggi B., Bari-Paris, Éd. Schena-Nizet, 1983, p. 95.
34. Gaston P., *Les Parlers de France*, 1888, cité par Gilliéron J. et Edmond E., *Atlas linguistique de la France*, Paris, Champion, 8 vol., 1902-1910, Suppléments, I, 1920.
35. Brun-Trigaud G., Le Berre Y. et Le Dù J., *Lectures de l'Atlas linguistique de la France de Gilliéron et Edmont. Du temps dans l'espace*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2005, p. 7.
36. Sur le bilinguisme des Tsiganes, voir Williams P., « Langue tsigane, le jeu *romanes* », *Études Tsiganes*, nouvelle série, 2003, n° 16, *Langue et Culture / 1 : pratiques langagières*, p. 27-29 (p. 11-41).
37. Séguy J., Allières J. et al., *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1954-1956, 2 vol. On notera, au passage, que l'ethnographe Arnold Van Gennep, dans son imposant *Traité de folklore français contemporain* (t. 1, *Du berceau à la tombe*, 1944-1946), ne mentionne pas une fois les Tsiganes, à travers des éléments du vocabulaire romani lié aux croyances et rites qui prévalent chez les Manouches.
38. Archives Communales de Bayonne, BB 4, *Délibérations en Gascon du Conseil de Ville de 1482 à 1489*, page 155 du manuscrit.
39. *Langues et cultures d'Aquitaine* (251 p.), Bordeaux, Conseil régional d'Aquitaine, 2005, p. 54.
40. Cf. *Une politique linguistique pour la Bretagne*, Rennes, Conseil régional de Bretagne, 2004 (et 2012, *Ibid.*, Rapport d'actualisation, 90 p.).
41. Sévigné, *Lettres*, Texte établi et annoté par Gailly G., Paris, Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade », 1953, Tome I, p. 351.
42. Sévigné, *Correspondance*, texte établi et annoté par Duchêne R., Paris, Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade », 1972, p. 284.

FOCUS

43. *Ibid.*, p. 1115, note 4. Le mobilier du château de Grignan ayant été dispersé au moment de la Révolution, on perd la trace du portrait de Mme de Grignan costumée en Bohémienne (dont fait mention l'inventaire de 1760). En ce qui concerne les autres régions où la présence bohémienne est dûment établie depuis l'Ancien Régime, même dénégation : l'ex-Conseil régional de Midi-Pyrénées comme celui de Languedoc-Roussillon ou de Rhône-Alpes restent muets au sujet d'une quelconque promotion des langues tsiganes en usage sur leur territoire.

44. Conseil de l'Europe, Traité n° 148, *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, Strasbourg, 5. XI. 1992.

45. Péry N., *Langues et cultures régionales : rapport d'étape* (501 p.), Paris, La Documentation française, 1998.

46. Poignant B., *Langues régionales en France* (94 p.), Paris, La Documentation française, 1998.

47. Carcassonne G., *Études sur la compatibilité entre la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la Constitution : rapport au Premier Ministre* (130 p.), Paris, La Documentation française, 1998.

48. Cf. l'article de Courthiade M., « Le romani (ou rromani) », in Cerquiglini B., *Les langues de France*, Textes rassemblés par Alessio M. et Sibille J., Publié avec le concours du ministère de la Culture et de la Communication, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, Paris, Presses universitaires de France, 2003, p. 229-242, et celui de Williams P., « La langue tsigane : romani/romanes », pp. 243-248. On se reportera aussi au texte de Courthiade M., « Le rromani et les autres langues en usage parmi les Roms, Manouches et Gitans », in Kremnitz G. (dir.), *Histoire sociale des langues en France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 567-580. J'observe que le rapport de Mme Annie Le Houerou, députée socialiste des Côtes-d'Armor, enregistré à l'Assemblée Nationale le 22 novembre 2016, au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur la proposition de loi relative à la promotion des langues régionales ou minoritaires, s'appuie sur les travaux dirigés en 1999 par le linguiste Bernard Cerquiglini. Mais les dialectes tsiganes présents en France n'apparaissent pas dans ce rapport.

49. Le père Barthélémy A., aumônier national des Gitans de France, que ses amis roms avaient baptisé Yoshka, collabora plus tard à la revue catholique *Monde Gitan* (1967-1992), dirigée par Maurice Colinon, dont le dessein était de « créer un courant de sympathie en faveur des Voyageurs, principalement parmi les catholiques ». La revue, qui comportait parfois des considérations sur le romani, a publié son article « La langue tsigane a-t-elle un avenir ? » (*Monde Gitan*, 1970, n° 13, p. 15-19).

50. La première publication scientifique consacrée aux Tsiganes dans la perspective de ces savoirs émane de la Gypsy Lore Society, société savante cosmopolite apparue au Royaume-Uni en 1888, qui s'est vite dotée d'un *Journal of Gypsy Lore Society*, et publia à un

rythme soutenu jusqu'en 1982. Depuis 2000 cette revue paraît sous le nouveau nom de *Romani Studies* et édite un numéro deux fois l'an aux Presses Universitaires de Liverpool.

51. Propos recueillis par Charlemagne J., « Questions à Patrick Williams », *Études tsiganes*, nouvelle série, 2005, numéro 23/24, *La revue a 50 ans*, p. 25 (p. 21-28).

52. Meile P., « Observations sur la langue tsigane », *Études tsiganes*, 1955, n° 1, p. 14 (p. 11-14).

53. Jean-Luc Poueyto, « Le « parlement « manouche », *Études tsiganes*, nouvelle série, 2003, n° 16, *op. cit.*, p. 45-64.

54. *Études tsiganes*, nouvelle série, 2005, n° 22, *Langue et culture/2 : une approche linguistique*.

55. « Georges Calvet, linguiste », in *Études tsiganes*, nouvelle série, 2012/2, n° 50, *Hommages*, p. 81-105.

56. Sur la genèse historique des associations rom à partir de l'après-guerre (les années 1960) dans le contexte européen et la question de l'instrumentalisation idéologico-politique mise en œuvre par leurs représentants d'une langue (la romani *čib*) et d'une identité romani comme fiction, voir Cécile Canut, « La langue romani : une fiction historique », *Langage et Société*, 2011/2, n° 136, *Appropriation politique et économique des langues*, p. 55-80.

57. Cf. Williams P., « Langue tsigane, le jeu *romanes* », *op. cit.*, p. 32-33.

58. Filhol E., « La loi de 1912 sur la circulation des « nomades » en France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 23, n° 2, 2007, p. 135-158 ; *ibid.*, *Le contrôle des Tsiganes en France (1912-1969)*, Paris, Karthala, 2013.

59. *Ibid.*, *Un camp de concentration français. Les Tsiganes alsaciens-lorrains à Crest 1915-1919*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, « L'empreinte du temps », 2004, p. 174.

60. Filhol E., Hubert M.-C., *Un sort à part. Les Tsiganes en France (1939-1946)*, Paris, Perrin, 2009. Il faut attendre le discours prononcé le 18 juillet 2010 par le Secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants Hubert Falco pour que l'État rende hommage officiellement aux Tsiganes persécutés en France pendant la Seconde Guerre mondiale. Un pas décisif est franchi lorsque, le 29 octobre 2016, le président de la République François Hollande reconnaît la responsabilité de la France sous le régime de Vichy dans l'internement de milliers de Tsiganes. Les pouvoirs publics n'ont pas néanmoins manifesté la volonté de créer une commission d'indemnisation en vue d'évaluer les biens matériels perdus par les familles.

61. Beyer E., Hatzen R., *Atlas linguistique et ethnographique de l'Alsace*, Tome I : *L'Homme. Der Mensch*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1969 ; Bothorel-Witz A., Philipp M., Spindler S., *ibid.*, Tome II, 1984.

62. Voir le site <https://www.atlas.limsi.fr>

63. Claude Hagège, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 91-92.

64. Réponse transmise en novembre 2018.

Bibliographie

AMPÈRE J.-J. (1997), *Instructions du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* (1853), édition et introduction par Jacques Cheyronnaud, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.

ASSÉO H. (2002), « Le principe de circulation et l'échec de la mythologie transeuropéenne », *Revue de Synthèse*, t. 123, *Circulation et cosmopolitisme en Europe*, p. 86-110.

BATAILLARD B. (1844), *De l'apparition et de la dispersion des Bobémiens en Europe*, Paris, Firmin Didot Frères.

- (1872), *Derniers Travaux relatifs aux Bobémiens dans l'Europe orientale*, Paris, Franck.

- (1875), « Sur la langue des Bohémiens », *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, Tome Neuvième, 11^e Série, p. 128-138.

BARTHÉLÉMY A. (1970), « La langue tsigane a-t-elle un avenir ? », *Monde Gitane*, n° 13, p. 15-19.

BELMONT N. (1995), *Aux sources de l'ethnologie française : l'Académie celtique*, édition et préface, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.

BEYER E., HATZEN R. (1969), *Atlas linguistique et ethnographique de l'Alsace*, T. 1, *L'Homme. Der Mensch*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique.

BORROW G. (1923-1930), *The Zingali, or an account of the gypsies of Spain* (1841), London, J. Murray, 2 vol.

- (1996), *Lavengro* (1851), Traduit de l'anglais par Fayot A., Paris, José Corti.

BOTHOREL-WITZ A., Philipp M., Spindler S. (1984), *Atlas linguistique et ethnographique de l'Alsace*, Tome II, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique.

BRUNOT F. (1905-1953), *Histoire de la langue française des origines à 1900* ; (à partir du tome XII) *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, 13 tomes en 20 vol., Paris, A. Colin.

BRUN-TRIGAUD G., Le Berre Y. et Le Dù J. (2005), *Lectures de l'Atlas linguistique de la France de Gillieron et Edmont. Du temps dans l'espace*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.

BRYANT J. (1785), « Collections on the Zingara or Gypsey Language », *Archæologia*, vol. VII, p. 387-394.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France (1852-1857), Paris, Imprimerie Impériale.

CANUT C. (2011), « La langue romani : une fiction historique », *Langage et Société*, n° 136, *Appropriation politique et économique des langues*, p. 55-80.

CARCASSONNE G. (1998), *Études sur la compatibilité entre la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la Constitution : rapport au Premier Ministre*, Paris, La Documentation française, 130 p.

- CERQUIGLINI B. (2007), *Une langue orpheline*, Paris, Éditions de Minuit.
- CERTEAU M. de, JULIA D., REVEL J. (1975), *Une politique de la langue*, Paris, Gallimard.
- CHARLEMAGNE J. (2005), « Questions à Patrick Williams », *Études tsiganes*, nouvelle série, numéro 23/24, *La revue a 50 ans*, p. 21-28.
- CONSEIL DE L'EUROPE (1992), Traité n° 148, *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, Strasbourg, 5. XI.
- CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (2004 et 2012), *Une politique linguistique pour la Bretagne*, Rennes, Rapport d'actualisation, 90 p.
- CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE (2005), *Langues et cultures d'Aquitaine*, Bordeaux, 251 p.
- COQUEBERT DE MONTBRET (1831), *Mélanges sur les langues, dialectes et patois...*, Bureau de l'Almanach du Commerce, Paris, chez Delaunay.
- CORDEREIX P. (2005), « Les fonds sonores du département de l'Audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France », *Le Temps des médias*, n° 5, p. 253-264.
- COURTHIADE M. (2003), « Le romani (ou rromani) », in Cerquiglini B., *Les langues de France*, Textes rassemblés par Alessio M. et Sibille J., Publié avec le concours du ministère de la Culture et de la Communication, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, Paris, Presses universitaires de France, p. 229-242.
- (2013), « Le rromani et les autres langues en usage parmi les Roms, Manouches et Gitans », in Kremnitz G. (dir.), *Histoire sociale des langues en France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 567-580.
- Dictionnaire d'Anthropologie...* (1853), t. 42 de la *Nouvelle Encyclopédie Théologique*, sous la dir. de l'abbé Migne, Paris, Montrouge.
- Études Tsiganes* (2005), nouvelle série, n° 22, *Langue et culture / 2 : une approche linguistique*.
- (2012), « Georges Calvet, linguiste », nouvelle série, n° 50, *Hommages*, p. 81-105.
- FILHOL E. (1998), « Le mot Bohémiens(s) dans les dictionnaires français (XVII^e-XIX^e siècle). À propos des formes de l'énoncé », *Lexicographica, Revue Internationale de Lexicographie*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, volume 14, p. 177-204.
- Dir. (2004), *Histoires tsiganes. Hommage à François de Vaux de Foletier (1893-1988)*, colloque européen de La Rochelle, 17-18 octobre 2003, *Études tsiganes*, nouvelle série, n° 18/19.
- (2004), *Un camp de concentration français. Les Tsiganes alsaciens-lorrains à Crest 1915-1919*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, « L'empreinte du temps ».
- (2006), « La Bohémienne dans les dictionnaires français (XVIII^e-XIX^e siècle) : discours, histoire et pratiques socioculturelles », in Auraix-Jonchière P. et Loubinoux G. (dir.), *La Bohémienne, figure poétique de l'errance aux XVIII^e et XIX^e siècles*, colloque international du Centre de Recherches Révolutionnaires et Romantiques, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, p. 21-43.

FOCUS

- (2007), « La loi de 1912 sur la circulation des « nomades » en France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 23, n° 2, p. 135-158.
- FILHOL E., HUBERT M.-C. (2009), *Un sort à part. Les Tsiganes en France (1939-1946)*, Préface par Henriette Asséo, Paris, Perrin.
- FILHOL E. (2013), *Le contrôle des Tsiganes en France (1912-1969)*, Paris, Karthala.
- GILLIÉRON J. et EDMOND E. (1902-1910), *Atlas linguistique de la France*, Paris, Champion, 8 vol.
- GRELLMANN H. (1810), *Historischer Versuch über die Zigeuner...*, trad. franç. *Histoire des bobémiens, ou tableau des mœurs, usages et coutumes de ce peuple nomade, suivie de recherches historiques sur leur origine, leur langage et leur première apparition en Europe*, 2^e éd., Paris, Joseph Chaumerot.
- HARDY A. (1983), *La Belle Égyptienne (1626)*, texte établi, annoté et présenté par Caravaggi B., Bari-Paris, Éd. Schena-Nizet.
- JORDAN Ch.-É. (1741), *Histoire de la vie et des ouvrages de M. La Croze, avec des remarques de cet auteur sur divers sujets*, Amsterdam, F. Changuion.
- Lettres à Grégoire sur les patois de France, 1790-1794* (1969), publiées par A. Gazier (1880), réimpr. Genève, Statkine.
- LISZT F. (1999), *Des Bobémiens et de leur musique en Hongrie* (1859), Paris, Marval.
- LITTRÉ É. (1981), *Histoire de la langue française. Études sur les origines, l'étymologie, les dialectes, la versification et les lettres au Moyen Âge* (1863), Paris, Encyclopaedia Britannica, t. 2.
- MEILE P. (1955), « Observations sur la langue tsigane », *Études tsiganes*, n° 1, p. 11-14.
- Mémoires de l'Académie celtique* (1807-1812), Société nationale des antiquaires France, Académie celtique, Paris, Dentu, 6 t.
- MÉNAGE G. (1750), *Dictionnaire Étymologique de la Langue Française*, Paris, chez Briasson.
- MÉRIMÉE P. (2000), *Carmen* (1845), Édition d'Adrien Goetz, Paris, Gallimard, « Folio classique ».
- MICHEL F. (1857), *Le Pays basque. Sa population, sa langue, ses mœurs, sa littérature et sa musique*, Paris, Firmin Didot Frères.
- Mithridates* (1806) oder allgemeine Sprachkunde mit dem Vater Unser als Sprachprobe in bey nahe fünfhundert Sprachen und Mundarten, von Johann Christoph Adelung, Berlin, Erster Theil.
- PÉRY N. (1998), *Langues et cultures régionales : rapport d'étape*, Paris, La Documentation française, 501 p.
- POIGNANT B. (1998), *Langues régionales en France*, Paris, La Documentation française, 94 p.
- POTT A. F. (1844-1845), *Die Zigeuner in Europa und Asien. Ethnographisch-linguistische Untersuchung...*, Halle, 2 vol.

- POUEYTO J.-L., Sorbé D., Latcho R. (1994), *La cuisine tsigane*, Serres-Castets, Éd. de Faucompret.
- RÜDIGER J. (1782), « Von der Sprache und Herkunft der Zigeuner aus Indien », in *5 Stück*, (1782-1793), Leipzig-Halle, I, p. 37-84.
- SÉGUY J., Allières J. et al. (1954-1956), *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 2 vol.
- SÉVIGNÉ, *Lettres* (1953), Texte établi et annoté par Gailly G., Paris, Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade ».
- *Correspondance* (1972), texte établi et annoté par Duchêne R., Paris, Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade ».
- VALET J. (1971), *Vocabulaire des Manouches d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, chez l'auteur, 1971.
- *Grammaire du manouche tel qu'on le parle en Auvergne* (1984), Clermont-Ferrand, chez l'auteur.
- *Contes Manouches* (1988), Clermont-Ferrand, chez l'auteur.
- VAN GENNEP A. (1998), *Traité de folklore français contemporain*, t. 1, *Du berceau à la tombe* (1944-1946), Paris, Éditions Robert Laffont, « Bouquins ».
- VAUX DE FOLETIER F. (1961), *Les Tsiganes dans L'Ancienne France*, Paris, Société d'Édition Géographique et Touristique.
- *Le Monde des Tsiganes* (1983), Paris, Berger-Levrault.
- VULCANIUS B. (1597), *De Literis et lingua Getarum, sive Gothorum...*, Leyde.
- WILLIAMS P. (2003), « Langue tsigane, le jeu romanes », *Études Tsiganes*, nouvelle série, n° 16, *Langue et Culture/1 : pratiques langagières*, p. 11-41.
- (2003), « La langue tsigane : romani/romanes », in Cerquiglini B., *Les langues de France*, Textes rassemblés par Alessio M. et Sibille J., *op. cit.*, p. 243-248.